

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2022/143

Nature de l'acte : Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

CESSATION DE FONCTIONS DU REGISSEUR TITULAIRE POUR LA REGIE DE RECETTES CINEMA LES VARIETES DE LA COMMUNE DE VALSERHONE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 1617-1 et suivants relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leur établissements publics locaux ;

VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU la délibération n°19-68 en date du 6 janvier 2019 portant création de la régie de recettes Cinéma les variétés de la commune nouvelle Valsershône ;

VU la délibération n°19-69 en date du 6 janvier 2019 portant nomination des régisseurs et mandataires pour la régie de recettes Cinéma les variétés de la commune nouvelle Valsershône ;

VU la délibération n°19/115 du 4 mars 2019 relative à la refonte globale du régime indemnitaire de la commune de Valsershône ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'avis conforme du comptable public en date du 12 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1: Monsieur Grégory BELMONTE cesse d'exercer la fonction de régisseur titulaire pour la régie de recettes Cinéma les variétés.

Article 2: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20220915-AR-22-143-AI
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022

Article 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur Grégory BELMONTE.

Fait à Valserhône, le 12 septembre 2022

Le Maire,
Régis PETIT



Mis en ligne le : 16/09/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20220915-AR-22-143-AI
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022